

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 8

Révision: 29.05.2015






SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Okamul PU-V rapide
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées aucune
- Secteur d'utilisation SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation Peinture préliminaire
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG
Wolf-Hirth-Str. 2

D-73730 Esslingen

Tel.:+49(0)711/93134-0
Fax:+49(0)711/93143-140
E-Mail: sida@kiesel.com
- Service chargé des renseignements : Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  **GHS08 danger pour la santé**
- Resp. Sens. 1 H334** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Carc. 2 H351** Susceptible de provoquer le cancer.
- STOT RE 2 H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
-  **GHS07**
- Acute Tox. 4 H332** Nocif par inhalation.
- Skin Irrit. 2 H315** Provoque une irritation cutanée.
- Eye Irrit. 2 H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1 H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- STOT SE 3 H335** Peut irriter les voies respiratoires.
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
-  **Xn; Nocif**
- R20-40-48:** Nocif par inhalation. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
-  **Xn; Sensibilisant**
- R42/43:** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
-  **Xi; Irritant**
- R36/37/38:** Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 8

Révision: 29.05.2015

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*

(suite de la page 1)

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
 · **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 · **Pictogrammes de danger**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement**

Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 · **Mentions de danger**

Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%
H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

P285 *Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.*

P281 *Utiliser l'équipement de protection individuel requis.*

P305+P351+P338 *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*

P342+P311 *En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.*

P304+P341 *EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.*

P405 *Garder sous clef.*

P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Non applicable.

· **vPvB:**

Non applicable.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 8

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 2)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• Composants contribuant aux dangers:

Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%

50-100%

✘ Xn R20-40-48

✘ Xn R42/43

✘ Xi R36/37/38

⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373

⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335

• Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• Indications générales : Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures. C'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer un contrôle médical dans un délai maximum de 48 heures après un accident.

• après inhalation :

Keine

inhaler beaucoup d' air frais

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• après ingestion :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

• 5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assure une ventilation adéquate.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 8

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Okumul PU-V rapide

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*
- **6.4 Référence à d'autres sections** *Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Ne pas pas laisser le récipient ouvert. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter le dégagement d'aérosols.*
- **Préventions contre les incendies et les explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Stocker hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec et bien aéré. Formation d'une surpression de CO2 dans les récipients d'isocyanate après pénétration d'humidité.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *Ne pas conserver ensemble avec des acides, des amines ou des produits à base d'amines, avec des substances qui contiennent des groupes avec de l'hydrogène actif. Amassage/stockage/chargement séparément de produits alimentaires, de fourrage et de stimulants.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Tenir les emballages hermétiquement fermés*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** *Sans autre indication, voir point 7.*
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Indications complémentaires :** *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** *Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.*

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 8

Révision: 29.05.2015

Nom du produit **Okamul PU-V rapide**

(suite de la page 4)

- **Protection respiratoire :** *Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau*
- **Protection des mains :** *En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- **Matériau des gants** *Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Gants en PVC
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*
- **Temps de pénétration du matériau des gants** *Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*
- **Protection des yeux :** *Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.*

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	brun
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion :	41 °C
Point d'ébullition :	> 260 °C

· Point d'éclair : > 100 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

· Température d'inflammation : 400 °C

· Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosivité :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

· Pression de vapeur à 25 °C: 0,0002 hPa

· Densité à 20 °C: 1,17 g/cm³

· Densité relative. Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 8

Révision: 29.05.2015

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*

(suite de la page 5)

• <i>Densité de vapeur.</i>	<i>Non déterminé.</i>
• <i>Vitesse d'évaporation.</i>	<i>Non déterminé.</i>
• <i>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</i>	<i>peu soluble</i>
• <i>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</i>	<i>Non déterminé.</i>
• <i>Viscosité :</i> dynamique à 20 °C:	<i>300 mPas</i>
cinématique :	<i>Non déterminé.</i>
• <i>Teneur en solvants :</i> solvants organiques	<i>0,0 %</i>
• <i>9.2 Autres informations</i>	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- *10.3 Possibilité de réactions dangereuses* *Aucune réaction dangereuse connue*
- *10.4 Conditions à éviter* *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- *10.5 Matières incompatibles:* *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- *10.6 Produits de décomposition dangereux:* *aucun connu*

SECTION 11: Informations toxicologiques

- *11.1 Informations sur les effets toxicologiques*
- *Toxicité aiguë :*

- *Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :*

Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%

<i>Oral</i>	<i>LD50</i>	<i>>5000 mg/kg (rat)</i>
<i>Dermique</i>	<i>LD50</i>	<i>>5000 mg/kg (rab)</i>
<i>Inhalatoire</i>	<i>LC50/4 h</i>	<i>0,493 mg/l (rat)</i>

- *Effet primaire d'irritation :*
- *de la peau :* *Irrite la peau et les muqueuses.*
- *des yeux :* *Effet d'irritation.*
- *Sensibilisation :* *Sensibilisation possible par inhalation.*
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- *Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :* *Peut suivant la concentration provoquer de fortes irritations des yeux, et des voies respiratoires. Des cas d'irritations de la peau et des muqueuses peuvent apparaître suite à une exposition permanente. Les symptômes suivant peuvent apparaître en décalé par exemple : Toux, difficultés respiratoire, sensation de pression autour de la cage thoracique.*
Sensibilité : Pour les personnes hypersensibles, le contact prolongé et répétitif peut entraîner des symptômes d'allergies et causer des difficultés respiratoires. Contacts cutanés et particules volatiles sont à éviter. Les expériences faites et le recul ne démontre à ce jour aucun risque de phénomènes cancéreux chez l'homme.
- *Toxicité subaiguë à chronique :* *Durée des essais : 2 ans :*
Application :par inhalation/rat/>0.2, <1mg/m3/ aérosol (PMDI)
Diagnostic : pour une administration par inhalation, chez les rats la substance a un net effet d'irritation locale avec lésion épithéliale.
Application: par inhalation/rat/6mg/m3 aérosol (PMDI)
Diagnostic : pour une administration par inhalation, chez les rats, la substance a un net effet d'irritation locale avec lésion épithéliale. Chez une partie des animaux, ces lésions ont été suivies de tumeurs locales

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 8

Révision: 29.05.2015

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*

(suite de la page 6)

- **Indications toxicologiques complémentaires :** supplémentaires.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif
Irritant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Carc. 2

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**

<i>Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%</i>	
EC50(3h)	=>1000 mg/l (Belebtschlamm Bakterien)
LC 50 (96h)	>1000 mg/l (Zebrafisch)
	>1000 mg/l (Akute Fischtoxizität (Zebrafisch))
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** **Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** évacuation selon les dispositions en vigueur
- **Catalogue européen des déchets**

08 05 01*	déchets d'isocyanates
------------------	-----------------------
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No UN**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** néant
- **ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 8

Révision: 29.05.2015

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*

(suite de la page 7)

• 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA	néant
• 14.5 Dangers pour l'environnement: • Polluant marin :	Non
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport :	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
• "Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail : *Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes*
- Directives techniques air :

Classe	Part en %
I	50-100
- Classe de pollution des eaux : *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant*
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

SECTION 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

- Phrases importantes

H315	<i>Provoque une irritation cutanée.</i>
H317	<i>Peut provoquer une allergie cutanée.</i>
H319	<i>Provoque une sévère irritation des yeux.</i>
H332	<i>Nocif par inhalation.</i>
H334	<i>Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</i>
H335	<i>Peut irriter les voies respiratoires.</i>
H351	<i>Susceptible de provoquer le cancer.</i>
H373	<i>Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</i>
R20	<i>Nocif par inhalation.</i>
R36/37/38	<i>Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.</i>
R40	<i>Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.</i>
R42/43	<i>Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.</i>

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 8

Révision: 29.05.2015

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*

(suite de la page 8)

R48 **Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.**

• *Service établissant la fiche technique :*

• *Acronymes et abréviations:*

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

• ** Données modifiées par rapport à la version précédente*

• *Remarque*

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.